



Conseil consultatif régional de Pêche de Flotte lointaine

**LETTRE d'ACCOMPAGNEMENT A L'AVIS DU LDRAC SUR les ÉCOSYSTÈMES  
MARINS VULNÉRABLES, en EXPLIQUANT les MOTIFS POUR LESQUELS il  
EST ENVOYÉ À PESER DE NE PAS OBTENIR CONSENSUS.**

*APPROUVÉE PAR le COMITÉ EXÉCUTIF*

REMARQUES à PIED de PAGE du REPRÉSENTANT de l'ONG "SEAS AT RISK".

Mr. Fokion Fotiadis  
Directeur Général  
DG Affaires maritimes et pêche  
B-1049 BRUXELLES

Madrid, le 28 mai 2009

Monsieur le Directeur général,

Je m'adresse à vous en ce qui concerne un sujet de la plus haute importance soulevé lors de la réunion du dernier Comité Exécutif du LDRAC, qui m'a chargé de vous en informer.

Nous savons que l'envoi d'un avis sans le consensus de tous les membres du LDRAC est une perte de temps. C'est ce que plusieurs membres de votre Direction générale ainsi que le commissaire Borg nous ont fait savoir.

Cependant, nous croyons qu'il s'agit d'un cas suffisamment spécial pour procéder à son envoi.

Comme vous pouvez l'observer, dans l'avis, une note de bas de page indique que deux Associations, *Seas at Risk* et *WWF*, s'opposent à son approbation.

Jusque-là, tout allait bien. Mais aucune de ces personnes n'était présente lors des discussions qui ont eu lieu à ce sujet, au cours de la troisième réunion du Groupe de Travail 3, qui s'est tenue à Madrid le 13 mars dernier.



## Conseil consultatif régional de Pêche de Flotte lointaine

Le 1<sup>er</sup> avril 2008, durant la deuxième réunion du groupe de travail, *Seas at Risk* s'est opposé à l'émission d'un avis dans ce sens et à cette occasion rien n'a été envoyé depuis le LDRAC.

Cependant, depuis cette date, suffisamment d'informations ont été publiées, de telle manière que la position officielle de LDRAC a pu changer (comme par exemple les lignes directrices de la FAO).

Il a été également demandé à un Institut scientifique d'un État membre, l'IEO, d'Espagne, plus d'informations sur le sujet, suite au débat lors de la réunion du groupe de travail de mars 2009 et des discussions précédentes.

Ces informations ont été envoyée avec le projet de l'avis<sup>1</sup> suffisamment à l'avance aux membres du Comité Exécutif (comme l'indiquent les Statuts du LDRAC).

La veille de la réunion, la représentante de *Seas at Risk*, a demandé au Secrétariat que lui soient envoyés les documents<sup>2</sup> sur lesquels est basé le motif de la nouvelle présentation du rapport relatif à la réduction du pourcentage d'observateurs et parallèlement, a délégué son vote à WWF (dont le représentant était présent lors du Comité Exécutif) avec l'ordre clair de s'opposer à son approbation et son envoi postérieur à la Commission.

Sur ce point, j'aimerais signaler que le projet de compte-rendu du groupe de travail 3 était disponible depuis plus d'un mois, et il y était clairement dit que l'envoi de l'avis<sup>3</sup> au comité exécutif pour le soumettre au vote<sup>4</sup> était proposé.

---

<sup>1</sup> J'ai vérifié que le 19 mai, j'ai seulement reçu le projet d'Avis

<sup>2</sup> Le rapport de l'IEO

<sup>3</sup> L'Avis a été élaboré après la réunion

<sup>4</sup> Je n'ai pas vu l'avis jusqu'une semaine avant le Comité Exécutif, le compte-rendu du Groupe de travail disait que l'information du IEO devrait soutenir l'avis ainsi que j'ai attendu à l'information, que j'ai seulement pu voir (dû à avoir perdu le password (d'accès al area membres du web du LDRAC) et accès limité à Internet la semaine précédente) le 25 mai.



## Conseil consultatif régional de Pêche de Flotte lointaine

La raison alléguée est qu'il est trop tôt <sup>5</sup> pour modifier le Règlement. Il est évident que cette allégation est en même désaccord avec le Conseil, puisque que le Règlement 734/2008 du Conseil, du 15 juillet 2008, relatif à la protection des écosystèmes marins vulnérables de haute mer contre les effets néfastes des engins de pêche de fond, dans son article 11, envisage la possibilité de sa modification. C'est donc qu'il l'estime envisageable. La raison « qu'il est trop tôt »<sup>6</sup> n'est en aucun cas une raison de poids pour s'y opposer.

Comme vous l'imaginerez, il est frustrant pour les membres du LDRAC qui participent aux réunions de voir qu'une personne qui ne le fait pas peut bloquer une recommandation à la dernière minute, sans même être présent physiquement à la réunion.

Pour éviter ce type de situations, nous travaillons sur la modification des statuts, de sorte que seules des objections peuvent être présentées (de la part de n'importe quel membre), à une recommandation approuvée par un groupe de travail, jusqu'à dix jours avant la date de la tenue du Comité Exécutif, afin d'éviter la réouverture du débat lors de cette réunion, par quelqu'un qui n'avait pas fait connaître sa posture face à la proposition de l'avis en temps voulu.

Pour finir, j'aimerais souligner le commentaire préoccupant du représentant de l'IEO lors du Comité Exécutif, affirmant qu'en raison des problèmes logistiques de la flotte, générés par le fait de devoir embarquer jusqu'à trois observateurs en

même temps, sa couverture à bord des bateaux est en baisse, ce qui entraîne une perte regrettable de données scientifiques.

---

<sup>5</sup> Celle-ci n'est pas l'information complète : Il est trop tôt parce que l'impact de la pêche dans possibles EMV n'est pas encore pleinement évaluée jusqu'à où l'information échantillon disponible public ; et j'ai soutenu cette position avec une vaste information dans un échange de courriers électroniques le jour précédent à la réunion, dès que j'ai eu le rapport de l'IEO. Il paraît maintenant que seulement il m'opposait parce qu'oui, ce qu'est une représentation totalement erronée de ce qui s'est passé.

<sup>6</sup> Celle-ci n'est pas la raison pour laquelle je me suis opposé, mais par le manque de données dans l'impact sur l'EMV.



### **Conseil consultatif régional de Pêche de Flotte lointaine**

En considération de ce qui vient d'être exposé, je vous demande de prendre en compte ces faits au moment de traiter cet avis du LDRAC.

Ne voyant rien d'autre à ajouter, veuillez accepter mes sincères salutations.

Antonio Cabral  
Président du LDRAC